



P.L.U

Plan Local d'Urbanisme

PLU de **Mécleuves**

Rapport de présentation

Principales conclusions du diagnostic

Date de référence du dossier :

06/08/2018

PROCÉDURE EN COURS :

Elaboration du PLU

Prescription	DCM	30/06/2017
Arrêt	DCM	-
Approbation	DCM	-

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME DE MECLEUVES

Elaboration du PLU

DCM

En Cours

** DCM : Avant le 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Municipal*

A partir du 1^{er}-01-2018 : Délibération du Conseil Métropolitain

TABLE DES MATIERES

1. L'EXPOSE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC	4
1.1. L'environnement	4
A. Environnement naturel	4
B. Environnement humain	5
1.2. Les paysages	6
A. Entités et structures paysagères	6
B. Perceptions visuelles	6
C. Enjeux paysagers	6
1.3. La démographie	7
A. Evolution de la population	7
B. Profil et structure de la population	7
C. Population active	8
1.4. L'habitat	8
A. Evolution du nombre de logements	8
B. Typologie et statut d'occupation	8
1.5. L'économie	9
A. Activités économiques	9
B. Focus sur les activités agricoles	9
C. Commerces, services et artisans	9
1.6. Les déplacements	10
A. Infrastructures	10
B. Capacités de stationnement	10
1.7. Les équipements	10
A. Proximité d'équipements majeurs	10
B. Equipements communaux	10
C. Desserte numérique	11
1.8. Le contexte urbain	11
A. Armature et entités urbaines	11
B. Densités	11
C. Patrimoine bâti et espaces publics	11
2. SYNTHESE DES ENJEUX	12

RAPPORT DE PRESENTATION

1. L'EXPOSE DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

1.1. L'ENVIRONNEMENT

A. Environnement naturel

- ◇ Commune de l'est de la France, Mécleuves est soumise à un climat de transition de type océanique dégradé/ subcontinental. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année. Un excédent hydrique théorique (précipitations/évapotranspiration potentielle) entre octobre et mars permet de recharger les nappes souterraines et de compenser le déficit hydrique théorique entre avril et septembre (nécessité d'encourager l'infiltration de l'eau pour alimenter les nappes d'eau souterraine et limiter les inondations). Les vents dominants sont de secteurs Sud-Ouest et de l'Ouest, et dans une moindre mesure du Nord-Nord-Est. La commune bénéficie de 1 600 heures d'ensoleillement, majoritairement au printemps et en été. Le changement climatique aura des impacts non négligeables sur le territoire qu'il convient de prendre en compte : augmentation des aléas climatiques, impacts sur les productions agricoles et forestières, impacts sur la biodiversité, sur la santé humaine...
- ◇ La commune de Mécleuves est composée des trois villages de Frontigny, Lanceumont et Mécleuves de nord en sud. Au nord-ouest, les pentes douces permettent d'atteindre le point bas de la commune, à Frontigny et accueillent le ruisseau de Champel. Lanceumont et Mécleuves sont quant à elles surplombées à l'est par une colline, l'un des points hauts de la commune (271 mètres), séparée du Bois Cama par un vallon où s'écoule plusieurs cours d'eau.
- ◇ La commune de Mécleuves est composée de plusieurs formations géologiques. Une grande partie des sols sont composés de marnes et de calcaires. On retrouve également des limons de plateau, à l'interface entre les plateaux agricoles et la plaine. Une bande alluviale accompagne les ruisseaux de Champel et de Champ le bœuf.
- ◇ La commune de Mécleuves, située dans le bassin hydrographique du Rhin et dans le bassin versant de la Seille, est parcourue par les ruisseaux de Champel (affluent du ruisseau de Champ le Bœuf), de Champ le Bœuf et de Corbon (affluent du ruisseau de Saint-Pierre).
- ◇ La masse d'eau du ruisseau de Saint-Pierre présente aujourd'hui un état inférieur au bon état, avec un objectif d'atteinte du bon état reporté à 2027. Cela implique que des actions soient mises en place ou poursuivies sur ces cours d'eau de manière à en améliorer l'état.
- ◇ La commune est concernée par les masses d'eau souterraine du Plateau Lorrain versant Rhin qui présentent un état chimique inférieur au bon état en raison de pesticides et nitrates. L'atteinte du bon état global de cette masse d'eau est donc fixée à 2027.
- ◇ Mécleuves possède plusieurs périmètres d'inventaires des milieux naturels !
 - ◆ 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
 - ◆ Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
 - ◆ Un Espace Naturel Sensible (ENS)
- ◇ La commune de Mécleuves possède des milieux naturels et semi-naturels diversifiés. Les espaces boisés sont localisés en grande majorité au nord de la commune (Bois des Héritiers) et au sud (Bois Cama). Les prairies sont bien représentées sur le ban communal, notamment à proximité des villages de Mécleuves et Frontigny. Certaines, à caractère thermophile, ont pu se développer grâce au substrat calcaire et aux pentes marquées. Quelques vergers sont également présents de manière ponctuelle. La commune est également traversée par plusieurs cours d'eau : les ruisseaux de Champ le Bœuf, Champel, Sorbey et de Corbon. Mécleuves a également la particularité de présenter des habitats potentiels d'accueil des chauves-souris.

- ◇ Riche en espaces naturels, Mécleuves est une commune qui accueille une grande biodiversité. Ainsi on retrouve sept espèces animales inscrites à la Directive Oiseaux et sept espèces inscrites à la Directive Habitats-Faune-Flore. Une espèce protégée au niveau régional, l'Ophioglosse commun, est également présente à Mécleuves.
- ◇ La commune Mécleuves possède des milieux naturels riches. Ainsi, plusieurs continuités écologiques sont identifiées, à différentes échelles : régionale au travers du SRCE de Lorraine, intercommunales au travers du SCoTAM et de la démarche volontaire de Metz Métropole. Des éléments peuvent également être identifiés de manière plus fine, à l'échelle communale. Plusieurs réservoirs de biodiversité sont identifiés sur la commune ou à proximité, et concernent les milieux forestiers, les milieux prairiaux et les milieux humides. Ces milieux ou sites sont à préserver pour leurs qualités écologiques. Une continuité forestière est présente et s'appuie sur les espaces boisés « C » du corridor de la Seille à la Nied. Ces espaces forestiers sont également liés à l'enjeu chiroptères. Des gîtes à chiroptères sont ainsi recensés dans les espaces boisés du sud de la commune (Bois Cama). Les continuités entre gîtes et sites de chasse (zones humides, prairies) doivent être préservées. Des continuités prairiales composant la matrice prairiale du SCoTAM sont également présentes sur le ban communal et s'appuient sur les prairies, lieux de refuge et de déplacements pour certaines espèces. Les vergers présents à Mécleuves constituent également des milieux riches pour la biodiversité et sont des supports aux déplacements de certaines espèces. Leur conservation et leur réexploitation le cas échéant doit être encouragée. Les continuités aquatiques et humides sont également représentées sur la commune. Les ruisseaux de Corbon, Champel, Lanceumont, Sorbey et Champ le Boeuf constituent des corridors à prendre en compte. De plus, les cours d'eau ont la particularité de participer aux continuités aquatiques et humides, mais également aux continuités terrestres au travers de leurs ripisylves. Les plans d'eau comme les bassins de lagunages présents à l'ouest de la commune participent également à ces continuités. Les jardins, permettent de préserver une certaine biodiversité en milieu urbain. Ces espaces contribuent également à améliorer le cadre de vie des habitants en créant une zone tampon entre zones urbaines et agricoles, permettent de lutter contre les îlots de chaleur et absorbent une partie des eaux pluviales. Si le réseau écologique semble plutôt fonctionnel sur la commune, plusieurs ruptures sont cependant identifiées. Les infrastructures de transport routier, ferrés, les zones urbanisées ainsi que les grands espaces de culture, peuvent constituer des ruptures, infranchissables pour certaines espèces. Ces ruptures peuvent être atténuées localement, notamment à l'occasion d'opérations d'aménagement. Les projets futurs de la commune devront prendre en compte ces aménagements afin de préserver la pérennité des échanges au sein des espèces. Les haies et bandes enherbées en zone de culture pourront également utilement être préservées.

B. Environnement humain

- ◇ La compétence élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés, est exercée par Metz-Métropole, qui délègue une partie du travail à la régie Haganis. 12 points d'apports volontaires sont présents sur la commune. La Métropole met à disposition des composteurs domestiques pour les foyers de son territoire. La déchetterie de Peltre à proximité du ban communal est accessible aux habitants de la commune de Mécleuves.
- ◇ La commune a adhéré au Syndicat des eaux de Verny pour la distribution d'eau potable. A Mécleuves, l'eau est de bonne qualité sur le plan bactériologique. La compétence eaux pluviales et assainissement est exercée par Metz Métropole avec la participation d'HAGANIS. Les eaux usées de la commune sont traitées par lagunage naturel. Il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols, d'encourager l'infiltration des eaux pluviales sur site et de privilégier les réseaux séparatifs lors de nouveaux projets. Les programmes d'urbanisme devront également être en cohérence avec la capacité des réseaux.
- ◇ Sur Mécleuves, les émissions de polluants sont principalement générées par les secteurs de l'Agriculture et des Transports routiers. Les émissions de particules fines (PM10) sont liées en grande partie au secteur de l'Agriculture et dans une moindre mesure par le secteur du Résidentiel et des Modes de transport autres que routier. Les oxydes d'azote sont émis en grande partie par le Transport routier. Les émissions de gaz à effet de serre sont dues aux secteurs du Transport routier, de l'Agriculture et du Résidentiel. La consommation d'énergie finale sur la commune est quant à elle essentiellement imputable pour moitié au

secteur du Résidentiel, et dans une moindre mesure au Transport routier. Le PLU en cohérence avec les objectifs du PDU doit agir pour réduire la part modale de la voiture individuelle sur le territoire communal : déterminer une densité minimale notamment à proximité des transports collectifs, réserver des secteurs pour développer les réseaux cycles et piétons et les emplacements de stationnement vélo. Il détermine également les mesures incitatives, prescriptives ou les actions d'accompagnement qui peuvent permettre d'améliorer la performance énergétique des bâtiments à usage résidentiel ou d'activités qui le nécessitent. L'objectif pour la commune est de mettre en œuvre, à travers les objectifs du PADD et sa traduction réglementaire, des prescriptions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le PCAET préconise le développement d'une stratégie foncière économe et concertée sur le territoire, qui passe par une « Grenellisation » et la mise en compatibilité des PLU avec le SCOT. Il vise également la pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique, notamment via la préservation et la restauration des Trames Vertes et Bleues (TVB) et la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP).

- ◇ La commune est identifiée comme favorable à l'énergie éolienne dans le schéma régional. Il sera également possible, conformément au Grenelle II de l'environnement, d'installer des éoliennes de moins de 12 mètres, soumises à permis de construire. Le potentiel solaire de 1 220 kWh/m²/an est non négligeable et son utilisation doit être encouragée. Le potentiel géothermique de l'aquifère, faible sur le ban communal, ne peut permettre le développement de cette énergie. Une étude pourrait permettre d'affiner la connaissance concernant le potentiel géothermique. Le potentiel hydroélectrique est modeste en raison du faible relief de la Lorraine et de la concurrence avec d'autres enjeux, écologiques notamment. Les cours d'eau présents à Mécleuves ne présentent pas de capacité suffisante pour développer ce type de production électrique. La valorisation de la biomasse par méthanisation est également une piste pouvant être explorée, en concertation avec Metz Métropole.
- ◇ Les infrastructures routières et ferroviaires sont sources de nuisance sur la commune de Meclueves. Ainsi, on retrouve sur le ban communal :
 - ◆ 2 voies bruyantes : la RD955 et la voie ferrée reliant Metz à Remilly
 - ◆ 1 voie classée à grande circulation : la RD955
- ◇ Le ban communal de Mécleuves est concerné par des risques naturels et anthropiques :
 - ◆ Un aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen
 - ◆ Un risque lié au transport de matières dangereuses, par voie routière et ferrée

1.2. LES PAYSAGES

A. Entités et structures paysagères

- ◇ Globalement le territoire de Mécleuves est occupé par de vastes espaces agricoles ouverts et animés ponctuellement des haies arbustives et ripisylves.
- ◇ Au sein de ces paysages ouverts se sont développées trois entités bâties.
- ◇ Elles sont entourées de coteaux surmontés de boisements, marquant l'horizon du territoire communal. A l'ouest, la RD 955 marque une limite physique.

B. Perceptions visuelles

- ◇ L'analyse d'une diversité de points de vue en différents lieux du territoire communal nous renseigne sur les éléments bâtis ou végétaux qui animent ou au contraire impactent les paysages communaux.
- ◇ Elle met également en exergue les sensibilités et qualités paysagères de Mécleuves qui pourront être prises en compte dans les choix d'aménagement et de développement à opérer au sein du PLU.

C. Enjeux paysagers

De l'analyse paysagère du territoire communal peut ressortir un certain nombre d'enseignements pouvant guider les orientations d'aménagement et de développement à acter au sein du PLU.

- ◇ La commune se caractérise par des paysages ouverts et des vues multiples à prendre en considération. Dans ce contexte, les limites physiques et paysagères ont tout intérêt à guider les futurs choix d'aménagement, car elles confèrent leur ligne de force aux paysages. Il s'agit de manière générale du

relief et du passage de lignes de crête. De manière plus spécifique, par exemple, la ligne de chemin de fer et le ruisseau de Champel composent des limites physiques pour le village de Frontigny.

- ◇ Les villages et l'ensemble du territoire communal bénéficient de qualités qui leur sont spécifiques, qui sont stratégiques pour la qualité du cadre de vie, avec entre autres :
 - ◆ Des silhouettes villageoises d'intérêt encore lisibles par endroit
 - ◆ Des secteurs de vues sur l'église de Mécleuves
 - ◆ Un bâti isolé d'intérêt au sein de vastes espaces agricoles (ferme de Champel)
 - ◆ Des coteaux et vallons, et leur diversité paysagère, qui constituent des lieux de balade privilégiés
- ◇ Cela invite à mener des réflexions particulières dans le cadre d'aménagements aux abords de ces lieux stratégiques pour préserver au mieux des perspectives et des façades bâties remarquables. La valorisation de ces qualités, en tant que telles, constitue également des pistes d'aménagement.
- ◇ De multiples vus s'ouvrent donc sur les espaces bâtis de la commune. Par ailleurs des perspectives depuis les espaces bâtis peuvent également être prises en considération et invitent à une réflexion dans l'implantation de nouvelles constructions.
- ◇ Finalement, des éléments structurants pourront faire l'objet d'une attention particulière au sein du PLU : les ripisylves, les boisements isolés, les haies arbustives, ainsi que les vergers et les jardins aux abords des constructions. Ceux-ci jouent un rôle de transition douce entre les habitations et les espaces agricoles et viennent animer des espaces pour l'essentiel ouverts.

1.3. LA DEMOGRAPHIE

A. Evolution de la population

- ◇ La commune de Mécleuves a multiplié sa population par quatre depuis 1968, mais cette progression a été très irrégulière et concentrée entre 1968 et 1982, avec même une perte de population entre 1990 et 1999.
- ◇ Sur la période 1999-2014, la commune a gagné 16,9 % de population tandis que Metz Métropole en perdait 2 % (et les communes périurbaines de Metz Métropole en gagnaient 13 %), ce qui illustre le fait que Mécleuves reste une commune attractive de l'agglomération.
- ◇ Depuis 1968, la commune de Mécleuves a toujours connu un solde naturel positif, mais en baisse, et inférieur à Metz Métropole, en raison d'une baisse de la population en âge d'avoir des enfants.
- ◇ Le solde migratoire a été très élevé de 1968 à 1982, ce qui correspond à une forte croissance de la population, mais il a régulièrement été négatif depuis, ce qui illustre un développement par à coup, posant des difficultés de maîtrise sur le long terme
- ◇ La pyramide des âges de Mécleuves est vieillissante avec 56 % de personnes âgées de plus de 45 ans.
- ◇ La commune a connu un important vieillissement en 15 ans car les personnes âgées de 45 ans ou plus représentaient 39 % en 1999 contre 56 % en 2013.
- ◇ Ce phénomène s'explique notamment par la hausse des personnes âgées de 60 à 74 ans (+ 92 personnes sur la dernière période soit + 59 %).
- ◇ Cette tendance au vieillissement pourrait s'accroître si la commune ne développe pas davantage de logements adaptés aux jeunes ménages ou si l'offre n'est pas diversifiée.

B. Profil et structure de la population

- ◇ En 1968, la commune comptait en moyenne 3,3 personnes par ménages. A l'heure actuelle, ce ratio s'élève à 2,5 ce qui reste néanmoins supérieur à la moyenne de Metz Métropole qui est de 2,1.
- ◇ Sur la dernière période, la hausse de 28 ménages a seulement engendré une augmentation de 13 personnes au sein des résidences principales.
- ◇ La baisse constante de la taille des ménages depuis 1968 engendre la nécessité, pour la commune, de produire de nouveaux logements pour se garantir une stabilisation de sa population.
- ◇ Dans ce contexte, diversifier les typologies de logements et les statuts d'occupation, permettent également de ralentir le desserrement des ménages

C. Population active

- ◇ En 2014, on recense 798 personnes en âge de travailler (15-64 ans) dont 542 personnes (68 %) qui ont un emploi, 34 personnes (6 %) qui sont au chômage et 223 personnes (28 %) qui sont inoccupées.
- ◇ En comparaison avec les territoires de référence, le chômage (entre 14 % à 15 % pour les autres territoires) est faible sur la commune. Cependant, le taux d'activité qui est de 72 % (pourcentage de personnes actives sur l'ensemble de la population en âge de travailler) est équivalent aux territoires de comparaison.
- ◇ En 2014, on recense 32 % de la population de plus de 16 ans qui ont un diplôme d'études supérieures (diplôme universitaire, BTS ou DUT), 30 % qui ont un CAP ou BEP, 20 % qui n'ont que le baccalauréat, 18 % qui ne sont pas diplômés ou ayant un CEP/BEPC.
- ◇ Entre 1999 et 2014, les évolutions sont en faveur des diplômés puisqu'on recense plus du double de diplômés du secondaire ; tandis que les personnes sans diplômes ou ayant le CEP/BEPC ont diminué de 19 %.
- ◇ Sur la commune, on recense principalement les catégories socio professionnelles suivantes : les professions intermédiaires (39 %) et les employés (26 %). Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 20 % de la population active sur la commune. En revanche, les ouvriers (10 %) et les artisans et chefs d'entreprise (6 %) sont peu représentés sur la commune.
- ◇ En 2014, le revenu à Mécleuves était de 35 846 € avec un écart majeur entre les foyers imposables (45 843 €) et les foyers non imposables (19 293 €). On note que 62 % des foyers sont imposables sur la commune contre 45 % pour Metz Métropole, 40 % pour le département de la Moselle et 59 % pour les communes périurbaines de Metz Métropole.
- ◇ Seulement 4 % des foyers de la commune sont sous le seuil de pauvreté en 2014 contre 20 % pour le territoire de Metz Métropole.
- ◇ Le niveau d'équipement des ménages de Mécleuves est important puisque 33 % d'entre eux disposent d'au moins une voiture et 63,3 % en ont deux ou plus. Seul 3,7 % des ménages ne disposent d'aucun véhicule particulier.
- ◇ Pour les habitants de Mécleuves, 10 % des actifs occupés travaillent sur la commune, 64 % quittent Mécleuves pour travailler sur les autres communes de Metz Métropole (dont 46 % à Metz). Les 24 % restants travaillent hors de Metz Métropole (Luxembourg, Rives de Moselle, Val de Fensch).
- ◇ Les déplacements domicile-travail sont essentiellement effectués en voiture (93 %) par les habitants de Mécleuves, à 3 % par les transports collectifs.

1.4. L'HABITAT

A. Evolution du nombre de logements

- ◇ Le nombre de logements augmente sur toute la période 1975-2014. En revanche, la population n'a pas toujours évolué dans le même sens : elle a diminué entre 1990 et 1999. Cette diminution est liée au desserrement des ménages, et à un solde migratoire négatif à cette période. La construction constante de logements n'est donc pas le seul levier agissant sur le maintien de la population et l'attraction d'une population nouvelle.
- ◇ Depuis 1999, Mécleuves a connu un rythme de progression de son parc de logements plus soutenu que les territoires de référence (données Insee).
- ◇ Mais entre 2004 et 2015 (données Si@del2), son rythme est proche de Metz Métropole, du SCoTAM et de la Moselle, mais bien inférieur à celui des communes périurbaines.
- ◇ Mécleuves a connu 3 lotissements depuis la fin des années 1990.
- ◇ La commune a poursuivi son développement de type pavillonnaire, avec 81 % de logements individuels purs entre 2004 et 2015.
- ◇ Les logements individuels purs récents sont grands, témoignant d'un profil d'acquéreurs plutôt aisés.

B. Typologie et statut d'occupation

- ◇ En 2014, le parc de la commune se compose de 448 maisons (93 % des logements) et 33 appartements (7 %).
- ◇ Si les appartements restent peu représentés, leur nombre progresse puisqu'ils sont passés de 16 en 1999 à 33 en 2014.

- ◇ On note un fort décalage entre la typologie des logements et la taille des ménages (beaucoup de petits ménages, beaucoup de grands logements).
- ◇ Les vacances totale et structurelle observées sur la commune sont très faibles, ce qui traduit la tension du marché.
- ◇ La prédominance du statut de propriétaire occupant (89 % des résidences principales) engendre une mobilité limitée (66 % de ménages installés depuis 10 ans ou plus) et un renouvellement de la population ralenti, ce qui se traduit par un vieillissement de la commune.
- ◇ La commune ne compte aucun logement social sur son territoire
- ◇ La population présente en effet un profil plutôt aisé, mais des besoins ponctuels peuvent exister (décohabitation, séparation, perte d'emploi...)

1.5. L'ECONOMIE

A. Activités économiques

- ◇ En 2014, on recense 62 entreprises dont la majorité (71 %) est liée au commerce, au transport et aux services divers. Seulement 7 % de ces entreprises ont 5 employés ou plus, 82 % ne possèdent pas de salariés.
- ◇ Entre 2010 et 2015, 28 entreprises ont été créées avec un pic en 2013/2014 avec 14 entreprises créées sur 2 ans. En 2015, 2 créations d'entreprises ont été recensées.
- ◇ Le taux de création d'entreprise est de 16,09 de moyenne annuelle entre 2010 et 2015 pour la commune contre 15,62 pour Metz Métropole et 15,48 pour le département de la Moselle. Cependant, la tendance communale est négative depuis ces six dernières années avec des fluctuations importantes (2010 : 37,50 ; 2012: 3,85 ; 2013 : 30,00).
- ◇ En 2014, on recense 91 emplois sur la commune contre 73 en 2010, soit une évolution de 25 %. Le gain d'emploi sur la commune traduit l'attractivité économique de la commune.
- ◇ Avec 14 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants, le taux de concentration d'emploi est en dessous de tous les territoires de comparaison (70 pour les communes périurbaines, 127 pour Metz Métropole, 85 pour le SCOTAM).

B. Focus sur les activités agricoles

- ◇ 3 sièges d'exploitation existent dans et aux abords immédiats du noyau villageois de Méclevues et un autre siège est situé à l'écart des villages (ferme du Champel)
- ◇ Les espaces agricoles se caractérisent par un openfield essentiellement composé de grandes cultures labourées et de quelques prairies autour des villages (entre 150 et 200 ha ces dernières années)
- ◇ Des terres sont exploitées majoritairement en fermage
- ◇ Des bâtiments agricoles au contact direct et aux abords des habitations, concernés ou non par des périmètres de réciprocité : dans un cas comme dans l'autre, des enjeux de maintien de recul des habitations, utiles à la préservation de ces structures agricoles
- ◇ Des activités équestres soulevant des enjeux spécifiques : accès aux prairies, à un réseau de chemins adaptés
- ◇ Des projets de développement et de diversification agricole à prendre en compte : stockage de céréales, logements et gîtes

C. Commerces, services et artisans

- ◇ L'offre de commerces et de services sur la commune de Méclevues est faible.
- ◇ On recense trois personnels de santé (psychologue, infirmières)
- ◇ Il est à noter l'ouverture récente d'une épicerie au sein de locaux d'activités situés à Frontigny.
- ◇ Concernant l'artisanat, on recense 14 artisans sur la commune, localisés sur la carte ci-après.

1.6. LES DEPLACEMENTS

A. Infrastructures

- ◇ Des infrastructures routières (notamment RD955) qui rendent la commune aisément accessible en véhicules motorisés depuis l'agglomération messine et plus particulièrement depuis le Technopôle
- ◇ Des axes traversant les villages (RD70 et RD70e) auxquels les habitations des lotissements tournent le dos et qui prennent seulement un aspect de « rue de village » à l'approche du bâti historique
- ◇ Par ailleurs, des profils de rue disparates, pas toujours en lien avec le rôle dévolu à chaque rue. Des profils et aménagements qui interrogent la qualité des aménagements des futures rues du village, pour qu'ils soient en cohérence avec le flux de déplacements accueillis, et participent à la qualité du cadre de vie des habitations
- ◇ Des lignes de bus et de train qui offrent aux habitants de Mécleuves des solutions de transports en commun utiles à des déplacements quotidiens en direction des portes de l'agglomération, dont l'hôpital de Mercy
- ◇ Une desserte en transport en commun, dont l'usage reste limité, mais qui constitue une offre méritant d'être prise en compte dans les choix de développement (accès aux arrêts de bus et gares à proximité de la commune)
- ◇ Un maillage de pistes cyclables et de chemins doux, particulièrement bien aménagés, qui pourraient toutefois être conforté au niveau du village de Mécleuves

B. Capacités de stationnement

- ◇ Des aménagements existent pour le stationnement mais l'offre n'est pas adaptée dans tous les secteurs.
- ◇ Des stationnements sur les trottoirs au sein des lotissements, s'avèrent gênants pour les déplacements piétons.
- ◇ D'autres stationnements non organisés sont d'autant plus gênants là où l'espace public se resserre. Dans les rues les plus étroites du noyau villageois, stationnement, circulation routière et piétonne viennent ici se confronter.
- ◇ Une réflexion pourrait être menée dans le cadre du PLU sur la création d'emplacements réservés destinés au stationnement, notamment aux abords des noyaux villageois.

1.7. LES EQUIPEMENTS

A. Proximité d'équipements majeurs

- ◇ La commune fait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal avec les communes de Chesny et de Jury. La maternelle est propre à Mécleuves, les classes élémentaires sont réparties dans les écoles de Jury et de Mécleuves.
- ◇ Depuis 2013, la maternelle accueille en moyenne 34 élèves chaque année et 176 élèves pour l'école élémentaire dont 89 pour celle de Mécleuves
- ◇ Sur les 298 élèves recensés sur la commune, 31 % étudient à Mécleuves (maternelle et primaire), et plus de la moitié étudie à Metz (collèges, lycées et études supérieures).

B. Equipements communaux

- ◇ Au niveau culturel, la commune dispose d'un foyer socio-éducatif qui tient lieu de salle des fêtes, localisé impasse du Lanceumont.
- ◇ La commune dispose aussi d'une bibliothèque située à Frontigny. La bibliothèque fait aussi office de médiathèque.
- ◇ Aussi, la salle paroissiale située à côté de l'église de Mécleuves, est une salle communale qui accueille les associations
- ◇ En matière d'équipements sportifs et de loisirs, Mécleuves possède quelques installations, notamment à Lancuement : terrain de football, court de tennis, city-stade, boulodrome
- ◇ Trois aires de jeux sont situées dans chacune des entités de Mécleuves

C. Desserte numérique

- ◇ Par le Nœud de Raccordement des Abonnés (NRA) FRO57 situé sur le ban communal de la commune, Mécleuves dispose d'une desserte ADSL réduite, de l'ordre de 20 Mbit/s.
- ◇ La desserte mobile de la commune est relative avec une couverture 3G et 4G par trois opérateurs.
- ◇ En 2020, la commune disposera intégralement de la fibre optique par le biais d'un co-investissement d'Orange et SFR.

1.8. LE CONTEXTE URBAIN

A. Armature et entités urbaines

Une organisation du bâti et des dynamiques à l'œuvre soulevant divers enjeux et questions qui pourront trouver des réponses à travers les objectifs que se fixeront les élus au sein du PADD :

- ◇ Deux noyaux villageois, qui sont marqués par des alignements bâtis en « village-rue » sur plusieurs rues, par la présence de divers équipements publics et par des aménagements récents et en cours des espaces publics
- ◇ Des évolutions résidentielles du bâti rural qui interrogent les possibles évolutions de leurs façades à travers le PLU, les besoins futurs en termes d'espaces publics et notamment de stationnement
- ◇ Un tissu bâti à dominante d'habitat pour l'essentiel, en dehors d'un bâti à usage agricole et de quelques locaux artisanaux à Frontigny
- ◇ Un fort développement du tissu urbain par voie de lotissements, qui ont fait évoluer le village vers un statut résidentiel et périurbain
- ◇ Des premiers lotissements (années 1960) qui constituent un potentiel d'accueil de nouveaux habitants par renouvellement de la population de ces quartiers à prendre en compte dans la stratégie de développement des élus
- ◇ Un effet d'addition des opérations de lotissement et un certain manque de porosité entre différents secteurs d'un même village avec toutefois des chemins aménagés à Lanceumont et Frontigny qui pourraient peut-être être confortés par ailleurs
- ◇ Des lotissements aux espaces publics disparates qui interrogent la qualité des aménagements des futures opérations (types d'espaces publics, traitement des limites avec l'espace privé, organisation du bâti, chemins, etc.)

B. Densités

- ◇ La densité se renforce quelque peu dans certaines opérations de lotissement les plus récentes, et elle sera amenée à se renforcer dans un objectif de compatibilité avec le SCOTAM.
- ◇ Une plus grande diversité de tailles de parcelles dans les autres types de tissus bâtis de la commune, qu'il s'agira de prendre en compte à travers le règlement du PLU.

C. Patrimoine bâti et espaces publics

- ◇ Des espaces publics qui animent le tissu bâti des villages, réaménagés récemment dans les centres de Mécleuves et Frontigny
- ◇ Un rôle structurant des espaces publics, d'autant plus important dans une dynamique de développement résidentiel des villages de Mécleuves.
- ◇ Des espaces publics existants qui questionnent par extension les futurs aménagements à adosser aux futurs logements à créer (qualité, dimension, usage à y adosser, etc.)
- ◇ Un patrimoine diversifié (église, mairie, fermes villageoises et fortifiée, façades remarquables d'habitations rurales, calvaires, lavoir) qui mérite une attention particulière à travers le PLU

2. SYNTHÈSE DES ENJEUX

Thématiques	Principales conclusions du diagnostic : tendances à l'œuvre, qualités et problématiques spécifiques à Mécleuves	Enjeux / pistes d'évolutions pour le projet communal
Espaces Naturels agricoles et forestiers Continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> Des milieux naturels diversifiés : espaces boisés, vergers, prairies, dont certaines à caractère thermophile, cours d'eau. Plusieurs périmètres d'inventaires sont présents sur la commune : <ul style="list-style-type: none"> ◆ 2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ◆ Une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ◆ Un Espace Naturel Sensible (ENS) Plusieurs continuités écologiques supra-communales (forestière, prairiale, aquatique) et d'intérêt local. Des ruptures que sont les zones urbanisées et les infrastructures de transports. Présence de deux réservoirs de biodiversité : Bois Cama et le Feuillet 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques dans leur ensemble Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets en cours ou futurs Protéger les petits espaces boisés présents sur la commune Eviter l'urbanisation des prairies et la création de nouvelles ruptures Préserver les vergers entretenus Assurer la protection des cours d'eau et de leur ripisylve Conserver une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau Préserver les gîtes d'accueil des populations de chauves-souris
Paysages	<ul style="list-style-type: none"> De vastes espaces ouverts, animés ponctuellement de haies arbustives et ripisylves, et de quelques vergers et jardins aux abords des villages Des vues multiples se dégageant entre les trois entités bâties de la commune, avec des limites physiques composées par le relief, des lignes de crête ou encore le ruisseau et la ligne de chemin de fer à Frontigny Des qualités paysagères spécifiques : silhouettes villageoises encore visibles, secteurs de vue sur l'église, bâti d'intérêt (ferme isolée, bâti composant les villages rue), coteaux et vallon (constituant des lieux de balade privilégiés) 	<ul style="list-style-type: none"> S'adosser aux limites physiques (relief, cours d'eau, voie de circulation) dans les choix de développement urbain Valoriser les qualités paysagères spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Mener des projets d'aménagement intégrant ces qualités (par exemple, intégrant les vues sur l'église ou les silhouettes villageoises) ◆ Valoriser la découverte des coteaux et vallon par la création de chemins ◆ Apporter une protection spécifique aux éléments de patrimoine paysager : haies, ripisylves, arbres remarquables, etc.
Risques	<ul style="list-style-type: none"> Des inondations qui ont eu lieu sur la commune par le passé : ruisseau longeant Lanceumont, rue de la Fontaine Romaine Un aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen sur la commune 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte le risque inondations dans les aménagements
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Une population multipliée par 4 depuis 1968, un développement concentré sur les années 1970 Un développement par à coup illustré par un solde migratoire alternatif Un vieillissement de la population en 15 ans : de 39% de personnes âgées de 45 ans et plus en 1999, à 56% en 2013 Un phénomène de desserrement des ménages : dans les années 2000, une hausse de 28 ménages à seulement engendré une augmentation de 13 personnes Un modèle pavillonnaire dominant qui tend à limiter les mobilités résidentielles Une absence de logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Dans une dynamique de desserrement des ménages, produire de nouveaux logements pour garantir une stabilisation de la population Viser un objectif de diversification de l'habitat inscrit au sein du SCoTAM (offre locative, promotion des productions abordables). Diversifier l'offre et les types de logement pour faciliter l'accueil de jeunes ménages mais aussi favoriser les mobilités résidentielles
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Deux noyaux villageois composés par une bâti remarquable : fermes villageoises, ferme fortifiée, bâti jointif créant des 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver l'unité du front urbain des « village rue » (rue de la croix du Mont à Mécleuves et rue des jardins à Frontigny)

	<p>« villages rue » (usoirs et arrières de jardin caractéristiques)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une forte évolution résidentielle de ce bâti • Un important développement urbain produit essentiellement par voie de lotissements, créant des effets d'addition dans les paysages urbains • Un patrimoine diversifié : église, mairie, façades remarquables d'habitations rurales, calvaires, lavoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'évolution des façades du bâti historique à travers l'écriture du règlement • De manière générale, adapter l'écriture du règlement à la diversité des tissus et à leurs possibles évolutions : qualités des clôtures, mitoyenneté, rapport du bâti à la rue, imperméabilisation des sols, ... • Accompagner la densification des tissus bâtis : organisation des accès ? • Adapter l'offre d'espaces publics (stationnement, espaces verts, etc.) à l'évolution de l'habitat (réhabilitation en cœur de village et en extension) • Stopper un étirement linéaire du bâti le long de voies de circulation • Composer un développement urbain connecté aux tissus bâtis existants : solutions de bouclage viaire avec les quartiers existants, porosités piétonnes
Transports et déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • Une proximité des gares TER de Courcelles-sur-Nied et de Peltre • Un maillage conséquent d'itinéraires cycles et de chemins piétons, quoique plus limité au niveau du village de Mécleuves • Une offre de stationnements aménagés par toujours suffisante : problématiques le long des rues les plus étroites du centre de Mécleuves • Des profils de rue disparates, pas toujours adapté à leur usage actuel (anciens chemins notamment) • Un bâti qui tourne le dos aux rues principales : construit plus une ambiance de « route » que de rue 	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les profils de rue à leurs futures fonctions : rue de desserte du quartier, accès aux habitations, etc. • Prendre en compte l'offre de transports en commun existante dans les choix d'aménagement et de développement du tissu, pour faciliter l'accès aux arrêts de bus • Adapter l'offre de stationnement notamment aux abords du village historique de Mécleuves • Conforter les itinéraires cycles supra-communaux et les parcours piétons au sein des villages et entre les quartiers
Equipped commercial / économie / loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Des équipements et espaces publics accompagnant la vocation résidentielle de la commune : en proximité (aires de jeux), à échelle communale (foyer socio-éducatif, bibliothèque, terrain de football, etc.) et intercommunale (école) • Une valorisation des espaces publics récente (centre village de Mécleuves), en cours (place rue des jardins à Frontigny) et à venir (abords de l'école au Lanceumont) • Des activités artisanales concentrées au sein de la zone d'activités de Frontigny • Une activité agricole bien présente sur le ban communale : 4 sièges d'exploitation et des espaces agricoles composés en majorité de grandes cultures labourées et de quelques prairies autour des villages 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les équipements et faciliter leur accès depuis les trois entités bâties • Dans la continuité des aménagements récents et à venir : conforter les lieux de vie et de convivialité à l'échelle de ces trois entités • Articuler les futures habitations et quartier en accroche avec ces espaces de centralité • Permettre une évolution des activités au sein de la zone artisanale, sans toutefois prévoir son extension • Préserver et valoriser une activité agricole dynamique sur la commune : <ul style="list-style-type: none"> ◆ maintenir des reculs entre les habitations et les bâtiments agricoles ; ◆ valoriser les activités équestres : accès aux prairies, à un réseau de chemins adaptés ; ◆ permettre la mise en œuvre de projets de développement et de diversification agricole
Modération de la consommation foncière	<ul style="list-style-type: none"> • Une estimation, sur base des données MAJIC, d'une consommation foncière, sur la période 2008-2017 d'environ 11,8 ha (comprenant surfaces bâties et non bâties) 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la densité, notamment à travers une diversification des typologies d'habitat, en compatibilité avec le SCOT (densité brute moyenne de 20 logements/ha)